



FLOREAL

Forêt Privée de **LO**Rraine **Et** **AL**sace

Juin 2003 - N° 54



Photo : CRPF



Floréal se réserve la liberté, en accord avec le conseil d'administration de l'Union Forestière de l'Est et du C.R.P.F., d'intervenir sur le manque très grave de moyens dont souffre l'ensemble des Centres Régionaux de la Propriété Forestière.

La loi forestière, votée en juillet 2001, oriente les forêts vers une gestion durable conformément aux engagements pris par la France lors des conférences de Rio en 1992, d'Helsinki en 1993, de Lisbonne en 1998 et de Vienne et Johannesburg récemment.

Comment imaginer qu'une loi, votée à l'unanimité par nos deux assemblées depuis deux ans, ne puisse toujours pas être appliquée dans le domaine essentiel des modes de gestion ? En effet, comment voulez-vous assurer l'instruction des plans simples de gestion des forêts comprises entre 10 ha et 25 ha, soit environ 32.000 ha, sans technicien supplémentaire ? Comment définir et mettre en application en forêt le code des bonnes pratiques sylvicoles inscrites dans cette loi ? Cette nouvelle mission concerne 150.000 ha pour nos deux régions. D'autre part, à partir de juillet 2004, la loi prévoit que tout sylviculteur qui souhaite bénéficier d'une aide à l'investissement forestier devra disposer d'un document de gestion durable. Que se passera-t-il si, faute de moyens, nous n'arrivons pas à mettre en place ces documents ?

Une analyse des besoins par les C.R.P.F. avait fait ressortir la nécessité de créer 155 postes supplémentaires au niveau national. Nous sommes bien loin des 1000 techniciens recommandés par le

rapport Duroure en 1982. Nous sommes bien loin des 150 millions d'€uros/an en investissement recommandés par le rapport Bianco en 1998. Une étude d'impact réalisée sur le même thème par le Ministère de l'Agriculture a conclu à 89 emplois supplémentaires pour assurer cet élargissement des missions des C.R.P.F. Or, il nous a été dit et répété récemment que ces 89 postes sont actuellement gelés. Ils n'ont même pas été inscrits à la loi de finance de 2003 ! Actuellement, en France, les propriétaires forestiers privés disposent d'un ingénieur ou technicien pour 62.000 ha ! En est-il de même en forêt publique ?

Acela s'ajoute, en Lorraine, comme en Alsace, un travail post-tempête encore loin d'être achevé ! Si la tâche des techniciens "tempête" a été remarquable dans l'exploitation et le nettoyage, il reste, pour la seule forêt privée lorraine, 15.000 ha à reboiser ou régénérer naturellement. Sans oublier le suivi et l'instruction des dossiers d'aide de l'Etat et des Conseils Généraux sur les surfaces sinistrées et les opérations d'amélioration foncière, indispensables à la réalisation d'unités de gestion correctes.

Une question me hante l'esprit : que va-t-il advenir des propriétaires forestiers concernés ? Nous devons faire partager notre angoisse aux Ministres concernés et aux décideurs politiques départementaux et régionaux, pour qu'au plus tôt nous puissions assurer un bon service auprès des sylviculteurs, ce qui est notre vraie raison d'être.

Henri Plauche Gillon
Président de l'U.F.E. et du C.R.P.F.

SOMMAIRE

- **Edito (p 1)**
- **Le foncier alsacien (p 2)**
- **L'amélioration foncière (p 3)**
- **La tempête en chiffres (p 3-4)**
- **Les nouvelles du front (p 4)**
- **Les chantiers forestiers (p 4)**
- **Homme des Bois (p 5)**
- **Taille et élagage des feuillus (p 6-7)**
- **Après tempête, les plans de chasse (p 8)**
- **Gipeb-Lor (p 9)**
- **Mieux connaître sa forêt grâce au relascope (p 10)**
- **Une scierie sachant sécher (p 11)**
- **Les brèves (p 12)**
- **Supplément : Voyage en Champagne**



Actualités

Le foncier alsacien en de bonnes mains !

Les difficultés de remise en état des forêts sinistrées sont bien plus importantes dans les petites propriétés. Cette Lapalissade s'est vérifiée en Alsace, handicapée par un morcellement extrême. Aujourd'hui, la restructuration foncière forestière est un enjeu capital.

Les chiffres qui caractérisent la forêt privée alsacienne sont éloquentes : 105.000 propriétaires se partagent 79.000 ha⁽¹⁾ et 93 % possèdent moins de 1 ha. La myriade des forêts de petite taille représente un écueil en matière de gestion, d'exploitation et de commercialisation. Comment résoudre ce problème récurrent ?

Des primes à l'acquisition

Les élus alsaciens, comme leurs homologues lorrains, ont pris cet obstacle à bras le corps. Ils en ont fait l'une des priorités du contrat de plan État-Région Alsace 2000-2006 et des solutions ont été trouvées. Parmi celles-ci, le Conseil Régional d'Alsace, comme certains Conseils Généraux lorrains, octroie des primes pour tout achat de parcelles boisées ou à boiser. Elles permettent la prise en charge des frais de notaires, souvent supérieurs au prix d'achat de petites parcelles :

- 230 € (1.500 F) pour l'achat d'1 parcelle,
- 400 € (2.800 F) pour l'achat de 2 parcelles,
- 600 € (4.000 F) pour l'achat de 3 ou 4 parcelles,
- 800 € (5.000 F) pour l'achat de 5 parcelles ou plus,

ceci dans un même acte notarié (avec un plafond annuel par bénéficiaire de 1500 €).

Cette initiative motive ceux qui veulent reconstituer leur forêt et soulage ceux qui désirent vendre. Maintenant que de nombreuses parcelles sont à nu, il est temps d'agir pour ne plus revenir à une situation identique ! L'acquisition de parcelles et l'agrandissement de toute propriété forestière doivent être perçus comme de véritables actes de gestion forestière.



Photo : Alban Depaix.

L'Alsace et l'amélioration foncière...

L'aide est accordée aux propriétaires pour toutes les parcelles boisées achetées ou échangées, contiguës à une parcelle déjà possédée, pour les parcelles appartenant à la section cadastrale où les propriétaires possèdent déjà une propriété forestière et enfin pour les parcelles comprises dans un périmètre d'association syndicale.

La plupart des opérations sont menées à l'échelle d'un massif. Elles recueillent d'ailleurs un sacré succès

en terme de participation aux réunions et de nombre de personnes qui s'impliquent pour résoudre cette situation.

Résultats des acquisitions de parcelles :

Département	Parcelles primées	Surface primée (ha)	Propriétaires bénéficiaires	Propriétaires ayant demandé une prime	Propriétaires recensés comme acheteurs
67	174	36,5	37	85	165
68	131	33,3	71	167	175

A cela, il faut ajouter des opérations foncières plus traditionnelles (remembrement...) dont la mise en œuvre est longue et coûteuse. Un remembrement forestier débuté en 1998 dans le Haut-Rhin devrait s'achever en 2004

Des bourses foncières forestières

Pour "stimuler" l'effet de cette prime, Bois et Forêts 67 et Forêts Services 68 ont proposé, avec l'appui du Conseil Régional et du Conseil Général du Bas-Rhin, la création et l'animation de bourses foncières forestières en s'appuyant sur l'exemple vosgien. Le but avoué est d'impulser un dynamisme d'achats, de ventes et d'échanges des parcelles à l'échelle d'un massif.

Dans le Bas-Rhin, 6 bourses foncières ont été organisées jusqu'à présent (à Ranrupt, dans le massif du Bodenwald à Zinswiller, du Brischbach et du Rittersberg à Scherwiller, de la Honel à Maisongoutte, du Haselwald et du Herrenwald à Mommenheim et Krautwiller et à l'intérieur de l'ASA⁽²⁾ d'Andlau). Deux nouvelles bourses sont en cours d'élaboration sur les communes du Neubois et d'Osthouse.

Dans le Haut-Rhin, la priorité a été donnée aux massifs ayant fait l'objet de la création d'une ASA. Sur les 6 premières ASA concernées, 108 parcelles sont en vente et une cinquantaine d'acheteurs a été recensée. Les premiers résultats sont encourageants, avec 37 parcelles en cours d'acquisition et 27 en cours de négociation. Des bourses foncières sont également opérationnelles à l'échelle du département et, plus localement, par massifs (Holschlagkopf-Sprickelberg, Boosberg-Wustkopf).

Une longue croisade commence et semble bien partie ... à condition d'être soutenue !

Alban Depaix - Bois et Forêts 67
Jean-Marc Sylvestre - Forêts Services 68

(1) chiffres de la direction générale des impôts

(2) ASA : association syndicale autorisée

L'amélioration foncière : plus de surface, mais aussi moins de parcelles

Il est possible d'aller plus loin dans le regroupement foncier forestier en regroupant toutes les petites parcelles en un seul numéro cadastral.

Augmenter la surface forestière par propriétaire, c'est bien ; diminuer le nombre de parcelles cadastrales c'est encore mieux ... et c'est gratuit ! Il suffit de remplir un formulaire, l'imprimé I 6505, disponible au cadastre. Que les parcelles concernées aient des natures de culture différentes ne constitue pas un obstacle, car chacune peut devenir une sous-parcelle. Attention à ce que toutes les parcelles appartiennent au même propriétaire (compte de propriété au nom de personne physique, de communauté maritale, en indivision...).

Seul réel problème, le cas particulier des parcelles grevées d'une hypothèque.

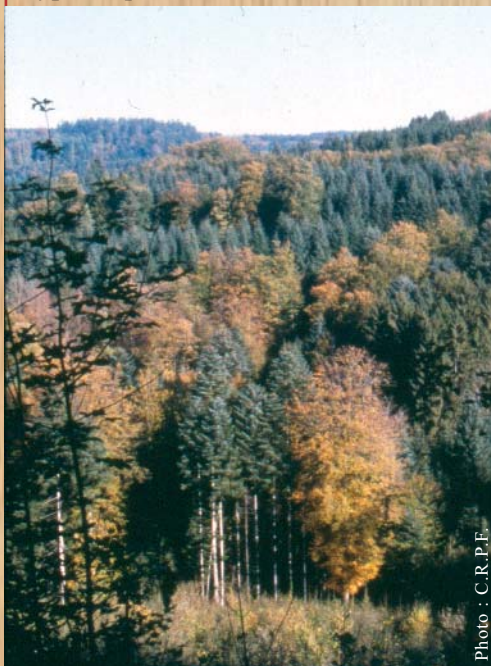


Photo : C.R.P.F.

Paysage de forêt morcelée

Cette simple démarche permet de grandes simplifications : matrices plus lisibles, unités de gestion bien définies..., et elle rend cet effort de regroupement vraiment durable. Bien entendu, il faut rester dans le raisonnable et éviter les trop grosses parcelles !

Michèle Flambard - CRPF

La tempête en chiffres

Grâce au travail de l'Inventaire Forestier National, les effets de la tempête sont désormais bien connus en Alsace et dans trois des départements lorrains. Il faudra attendre encore quelques mois pour le département des Vosges.

Bonne nouvelle : nous connaissons à présent très précisément l'ampleur des dégâts.
Mauvaise nouvelle : les résultats indiquent que les chablis avaient été sous-évalués !

Ce travail important a été réalisé par l'IFN à partir de l'analyse de photos aériennes. Les chablis sont ainsi évalués, en surfaces comme en volumes, selon les diverses régions forestières, les types de propriétés (privée, domaniales, communales), les essences touchées,... Il existe donc une masse d'informations très utile pour les forestiers et les industriels de la filière, qu'il faudra exploiter : l'utilisation la plus immédiate sera une réflexion sur l'adéquation besoins de l'industrie et ressources forestières.



Photo : Christian Courrivault

Le nettoyage est achevé à 80 %

Toutes ces données sont consultables sur Internet : <http://www.ifn.fr>. En voici quelques extraits, parmi les plus significatifs :

Concernant les volumes :

en Meurthe-&-Moselle :	9.850.000 m ³ détruits (soit 29 % du volume total) dont 2.500.000 m ³ en forêt privée
en Moselle :	5.500.000 m ³ détruits (soit 14 % du volume total) dont 1.700.000 m ³ en forêt privée
en Meuse (*) :	3.500.000 m ³ détruits dont 950.000 m ³ en forêt privée
dans le Bas-Rhin :	3.100.000 m ³ détruits (soit 6,5 % du volume total) dont 460.000 m ³ en forêt privée
dans le Haut-Rhin :	480.000 m ³ détruits (soit 1,4 % du volume total) dont 30.000 m ³ en forêt privée

Concernant les surfaces :

en Meurthe-&-Moselle :	16,90 % de la surface de la forêt privée à reconstituer
en Moselle :	7,93 %
en Meuse (*) :	8,61 %
dans le Bas-Rhin :	3,95 %
dans le Haut-Rhin :	0,34 %

(*) : les résultats des travaux ne portent pas sur la totalité du département

Où en est la reconstitution ?

Résumé de la situation : 3 ans et demi après la tempête, le nettoyage est désormais bien engagé (dans le sens commun, comme sous son acception administrative : notifié), mais les travaux de plantation ou de régénération naturelle ne font que commencer.



Actualité

En voici la preuve en Lorraine, uniquement pour la Forêt Privée :

- Surfaces détruites nécessitant une "reconstruction" : autour de 25.000 ha.
- Dossiers de travaux de nettoyage, aidés par l'Etat, notifiés : 16.900 ha pour environ 1.600 dossiers. A ce chiffre, il faut ajouter les dossiers annoncés pour 2003, soit 700 ha, et les surfaces aidées par les Conseils Généraux pour les petites parcelles, soit : 2.000 ha. Enfin, n'oublions pas que bon nombre de propriétaires ont fait leurs travaux sans solliciter d'aides !
- Dossiers de travaux de plantations ou de régénération naturelle, notifiés : 3.800 ha. D'après les projections faites, environ 4.000 ha seraient mis en chantier annuellement et jusqu'en 2006.

Bref, la démonstration est faite : 70 à 80 % du nettoyage sont désormais assurés, mais la reconstitution proprement dite n'en est qu'à son balbutiement.



Photo : UFE/FVFE

La reconstitution n'en est qu'à ses débuts

Certes, sur un plan technique, il a toujours été conseillé de ne pas se précipiter pour planter, mais d'attendre pour observer l'apparition éventuelle de semis ; mais la situation actuelle n'est-elle vraiment due qu'à ces considérations techniques ?

Philippe Laden - CRPF

"Les nouvelles du front"

Dire que le système des aides à la reconstitution des forêts sinistrées est désormais parfaitement huilé serait exagéré, mais enfin, il progresse, et généralement dans le bon sens :

- un nombre très important de dossiers est actuellement dans les "tuyaux",
- l'enveloppe des crédits affectés à la Lorraine pour 2003, 32 M€, doit permettre aux sylviculteurs de déposer bon nombre de dossiers de reconstitution,
- les premiers contrôles CNASEA se sont généralement passés dans une ambiance sereine, avec des dossiers qui "tenaient la route".

Certes, les chicaneries n'ont pas complètement disparu (problèmes de signatures, de cartes d'identité,...) et parfois des vétilles peuvent bloquer un dossier. Surtout, pour certains, les paiements se font attendre...

Le point le plus important pour ceux qui ont ou qui vont avoir un dossier de plantation :

les origines des plants ("région de provenance") doivent strictement correspondre à celles mentionnées dans le dossier d'une part, et dans le document d'accompagnement fourni par le pépiniériste d'autre part. Une éventuelle dérogation ne peut être envisagée que si la demande a été faite bien avant la mise en terre des plants.

Philippe Laden - CRPF

Les chantiers forestiers ne se cachent plus !



La Loi d'Orientation Forestière le prévoyait, et le Décret du 12 février 2003 le précise : les chantiers forestiers d'une certaine importance sont soumis à obligation de déclaration préalable et d'affichage, ceci bien entendu pour lutter contre le travail au noir en forêt.

Il n'est désormais plus question que "l'arbre cache le chantier" : celui-ci doit être réalisé au vu et au su de tout le monde.

Pour toute exploitation excédant 50 m³ et tout chantier de boisement ou de travaux sylvicoles portant sur plus de 4 ha, il faut désormais :

- une déclaration à l'Inspection du Travail (ITEPSA), préalablement au démarrage du chantier, comprenant les références de l'entreprise, le nombre de salariés concernés, la date prévisible de la fin des travaux,...
- une copie à la Mairie,
- un affichage en bordure de coupe, visible depuis les voies d'accès, avec les mêmes renseignements.



Photos : UFE/FVFE

Cette mesure incombe aux exploitants, aux entrepreneurs de travaux forestiers, mais aussi aux propriétaires forestiers employant du personnel. Probablement conscients de certaines difficultés d'application, les rédacteurs du document ont prévu, dans leur grande sagesse, des possibilités de déclaration globale pour des chantiers simultanés,....

Désormais, vos chantiers doivent s'afficher (mais pas avec n'importe qui) !

Philippe Laden - CRPF

Dernière nouvelle : devant la complexité de mise en oeuvre, ce texte devrait être revu...



Homme des Bois

Gérard BISHOFF : il conjugue tous les "verbes forestiers"

Gérard Bischoff habite à Lauw dans le Haut-Rhin. Retraité, il possède quelques hectares de petites forêts qu'il soigne et "bichonne". Planter, boiser des terres agricoles, nettoyer, tailler, élaguer, scier, débarder, il fait tout... tout pour mettre en valeur ses parcelles.



Photo : Marie-Françoise Grillot

Comment êtes-vous devenu propriétaire forestier ? Quelle surface avez-vous aujourd'hui ?

J'ai maintenant 6,5 ha principalement sur Lauw, achetés lors de ventes de famille. J'ai complété mon parcellaire par des propriétés qui jouxtaient mes parcelles. Dès que j'ai quelque argent, je le consacre à ça. Certains changent de voiture, moi j'achète des parcelles. C'est pour moi une source d'activités.

Comment avez-vous appris ?

J'ai suivi quelques stages sur la taille et l'élagage des feuillus précieux et sur la culture du noyer. J'ai beaucoup appris avec les techniciens de Forêts Services 68 et du CRPF, notamment avec Cyril Vitu. Mais la grande école reste sans conteste l'expérience personnelle. Il faut savoir regarder, observer et tirer des enseignements. L'exemple le plus frappant pour moi concerne le gainage : initialement j'enlevais toute végétation autour du tronc. Ce côté propre et bien entretenu était satisfaisant pour moi, mais pas pour les arbres. Ensuite, j'ai compris l'intérêt d'un gainage "contrôlé" : il améliore la forme du tronc.

Je suis également devenu vigilant sur le choix des plants. Pour le noyer par exemple, je prends toujours des plants soulevés en pépinière au bout de la première année (plants 1S1). Le pivot de la racine a été coupé afin de favoriser le chevelu racinaire.

Ces plants s'adaptent beaucoup plus facilement et poussent plus vite. Les petites racines, plus nombreuses, puisent davantage d'eau et de sels minéraux.

pour que l'herbe ne reprenne pas le dessus. L'élagage des arbres sera poursuivi manuellement jusqu'à 5-6 m. Une éclaircie est prévue dans 6-7 ans. Pour le peuplement final, il restera 1 arbre tous les 10 m. Mon objectif est un accroissement d'1 cm/an c'est-à-dire que je compte arriver à un diamètre de 50 cm vers 60 ans. Mes terrains sont situés en limite des Vosges cristallines et du Sundgau, il y a 1.200 mm d'eau par an.

Sur d'autres parcelles, j'ai planté des

Vous êtes un peu un "jardinier" de la forêt, combien y passez-vous de temps ?

Je viens tous les jours. Parfois, juste pour me promener, accompagné de mes enfants et petits enfants. Je crois que ça leur plaît. Parfois, j'y passe des journées entières, car je réalise tous les travaux, même si certains m'intéressent peu. Je fais tout : de la plantation au débardage. Je plante, fauche, bine, taille, élague, coupe, scie, débardé. Je possède un tracteur agricole et un tracteur forestier avec un treuil. Je façonne plusieurs dizaines de stères de bois de chauffage par an.

Vous avez du feuillu et du résineux : quelles sont les essences qui vous apportent le plus de satisfactions, celles qui nécessitent le plus de soins ?

Les feuillus demandent plus de soins, les soins culturaux et la taille de formation notamment, mais d'un autre côté j'ai moins de tiges à l'hectare à travailler. Sur cette ancienne terre agricole, j'ai planté des merisiers et des noyers hybrides à 5 m x 4 m. Je fauche chaque année le terrain, puis je le bine

résineux âgés maintenant de 37 ans : des douglas à 3 m x 3 m et des épicéas à 2 m x 3 m. Je fais du nettoyage et de l'élagage, mais ils ne poussent pas bien. Je pense qu'ils ne sont pas adaptés à la station. Il est vrai qu'à l'époque je ne bénéficiais ni des conseils de techniciens ni des guides pour le choix des essences.

Vous êtes également actif dans le regroupement foncier. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Nous avons le handicap d'être dans une région de micro-propriété : la surface moyenne par propriétaire est inférieure à 1 ha ! Afin de lutter contre ce morcellement, une bourse foncière forestière financée sur le Contrat de Plan Etat-Région Alsace et animée par Bois et Forêts 67 et Forêts Services 68, a été mise en place. J'ai déjà bénéficié par 3 fois d'une prime pour améliorer le foncier forestier. J'ai d'autres parcelles en vue, mais il faut quelquefois attendre longtemps avant qu'un voisin ne se décide à vendre, il faut s'armer de patience. Parfois il faut même accepter de payer "le prix fort" !

Interview réalisée par
Marie-Françoise Grillot - CRPF



Techniques

Tailles et élagages des feuillus

La reconstitution des parcelles sinistrées a commencé ce printemps. Des feuillus (chênes, hêtres, précieux) se sont installés en remplacement de leurs aînés, ou en substitution des résineux. Chacun pense déjà aux dégagements des jeunes plants ou semis. Mais n'oublions pas la taille et l'élagage !

La culture rapide d'arbres à grands ou moyens espacements, avec maîtrise du recrû, oblige le sylviculteur à suivre individuellement chaque tige plantée ou désignée dans la régénération. En réduisant au maximum la concurrence, il lui faut jouer du sécateur et de la scie pour supprimer au plus tôt les fourches, puis les branches basses pour produire de belles billes de pied.

La taille de formation

Elle permet l'obtention d'une tige droite par la suppression des fourches dans les cimes et des branches latérales remontantes. Elle se pratique au sécateur à lames croisantes (le sécateur à une lame et à enclume est moins précis), puis à l'échenilloir à manche télescopique pour des tailles allant jusqu'à 6 mètres.

L'intervention se fera toujours sur des branches de diamètre inférieur à 3 cm. Les tailles pourront débuter au printemps qui suit l'année de la plantation, ou quand les semis repérés ont un mètre de haut. Trois ou quatre passages, un an sur deux, seront nécessaires pour obtenir un axe droit d'un minimum de 6 mètres sur les arbres définitifs (futurs billes de pied).

Le nombre d'arbres à tailler sera important lors des premiers passages (300 à 400 plus belles tiges/hectare, bien réparties). Puis, il diminuera

pour se concentrer sur les tiges prédésignées en nombre minimum imposé dans le cas d'un itinéraire de reconstitution subventionné. Les arbres taillés, puis élagués en surnombre, pourraient trouver preneur en éclaircies.

La branche est sectionnée au ras du bourrelet cicatriciel, sans l'entamer. La taille commence toujours par supprimer des fourches en cime, puis par couper les branches remontantes. En cas de défourchage important, on peut "coursonner" les branches remontantes, ou pratiquer le "pliage" en vert (voir encadré). Les branches horizontales seront maintenues jusqu'au prochain élagage. Il convient de ne pas tailler les sujets à fourches multiples et de concentrer son attention sur des tiges où l'enlèvement de 2 à 3 branches à chaque passage permet d'obtenir facilement la forme souhaitée. Rassurez-vous, la taille ne se révèle obligatoire sur tous les sujets qu'après de sévères gelées tardives (de printemps), comme en 1995...

L'élagage artificiel

Il est impératif pour remplacer l'élagage naturel qui fera défaut dans une plantation de feuillus, où la végétation concurrente est régulièrement et vigoureusement contrôlée. L'opération enlève en plusieurs fois les branches latérales de la tige dont on forme un axe droit par les tailles de formation. Mais le défourchage reste prioritaire.

Un élagage précoce, mais raisonnable, est préférable. Il peut se pratiquer en même temps et avec les mêmes outils, à partir du 2ème passage en taille. Dans ce cas, les opérations sont rapprochées, légères et le diamètre des branches enlevées est faible. Sur une tige défourchée, l'élagage sera modéré ou reporté au prochain passage.

Certains préconisent d'élaguer en deux fois tous les arbres prédésignés (arbres intermédiaires et définitifs) jusqu'à 3 ou 4 mètres. Plusieurs passages sont nécessaires pour "monter" la bille de pied jusqu'à 6 m sur les arbres du peuplement final. Ici, l'élagage débutera lorsque les tiges



AVANT

APRES

Seules les tiges du peuplement définitif seront taillées jusqu'à 6 mètres, soit 100 à 70 par hectare (espacement moyen : 10 m x 10 m à 12 m x 12 m).

Attention ! Les itinéraires de reconstitution subventionnés en imposent plus !



Photo : Jean-Benoit

L'élague est parfois indispensable pour former une belle bille de pied

auront entre 8 et 14 cm de diamètre maximum. Dans ce cas, l'élagueur doit travailler avec une scie à main, puis emmanchée, car les branches ont grossi avec la tige. Les plaies d'élague sont plus importantes, les risques d'attaques fongiques aussi et le travail est plus pénible, plus long et plus coûteux. Les plus grosses branches devront être coupées en deux fois, pour éviter l'arrachage de l'écorce au niveau du tronc, par leur propre poids. Enfin, un dérapage incontrôlé peut mutiler l'écorce de la tige, toujours fine à cet âge.

Je préfère la souplesse du sécateur et de l'échenilloir qui obligent à l'enlèvement précoce de branches de plus faibles dimensions et interdisent "l'ébranchage" (élague trop tardif et mutilant) possible avec la scie !

Les périodes d'élague se confondent avec celles des tailles. L'été est le moment idéal pour la plupart des feuillus, impératif pour le merisier. Le hêtre a une préférence hivernale, hors gel. Entre fin juin et mi-août, la végétation est en repos relatif et la repousse de fin août favorise la cicatrisation.

Mais vous pouvez opérer au printemps, avant la feuille, si vous coupez sur des branches de petit diamètre... au sécateur ou à l'échenilloir ! Un élague en montée de sève, trop sévère, ou l'enlèvement de grosses branches, peuvent provoquer l'apparition de gourmands. L'émondage en été permet de limiter au maximum leur retour. Enfin, tailles et élagues ne s'effectuent jamais en période de gel.

Les prix :

Taille : entre 0,75 Euros (5,00 Francs) et 1,07 Euros (7,00 Francs) par tige.

Elague : entre 1,50 Euros (10,00 Francs) et 3 Euros (20,00 Francs) par tige.

Tailles /élagues sur 6 m : de 4 à 10 Euros/tige

Le matériel :

- sécateur, scie à main : 20 à 35 Euros chacun
- échenilloir + perche télescopique : 80/100 Euros
- scie + perche télescopique : 90/100 Euros

Christian Courrivault - CRPF

Pour en savoir plus...

Le "coursonnage" réduit la longueur des branches qui concurrencent la cime. Il stoppe le plus souvent leur élévation, mais pas leur grossissement. On peut le pratiquer sur des branches remontantes après l'enlèvement d'une partie importante de la cime par le défouillage (taille). L'arbre conserve une bonne partie de son feuillage. La branche coursonnée va grossir et sera coupée au prochain passage en taille et élague.



Le "pliage en vert" pratiqué en mai-début juin,



il permet de donner une direction plus horizontale à des branches remontantes, voire à un brin d'une fourche, pour limiter le traumatisme et la baisse de croissance par une taille sévère. Bien sûr, leur enlèvement est simplement différé. Le crochet dont est muni l'échenilloir à 2 lames permet de plier en vert des branches en hauteur. Le crochet doit être placé impérativement au premier tiers de la longueur de la branche, à partir de la tige ; plus près, elle casse, plus loin, elle ploie mais ne plie pas.

Christian Courrivault - CRPF

Bibliographie :

Ouvrages de l'IDF et brochure du CRPF Nord-Picardie "Les premières interventions sur feuillus".



Arbre au vert

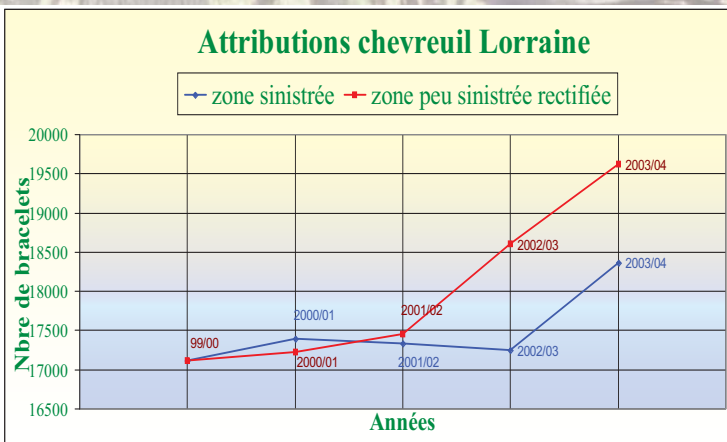
Après tempête, les plans de chasse ont-ils augmenté dans les zones sinistrées ?

Avec plus de 15.000 ha de forêts dévastées par la tempête en Lorraine, les propriétaires commencent à effectuer les premiers reboisements. Mais qui dit plantation, dit risque accru de dégâts de gibier.

Trois saisons de chasse sont déjà passées depuis 1999. Il est temps de faire un premier bilan, notamment dans les zones les plus touchées par la tempête. L'inquiétude légitime des propriétaires forestiers est-elle justifiée ? Anticipe-t-on des problèmes annoncés, ou l'attentisme prévaut-il ?

Hausse "homéopathique" des plans de chasse chevreuil

Le plan de chasse chevreuil en Lorraine est passé de 43.800 attributions en 1999-2000 à 49.300 pour la prochaine saison 2003-2004 (+12,5 % en 4 ans). Cette augmentation globale tient-elle compte des risques de dégâts en zone sinistrée ? Pour répondre à cette question, nous avons comparé, en Lorraine, l'évolution des plans de chasse en zone sinistrée par rapport aux zones non sinistrées.

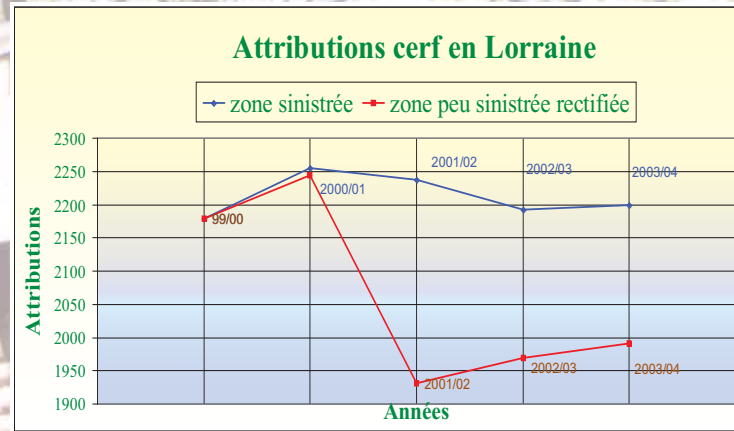


Globalement la tempête n'a donc pas influencé les attributions de plan de chasse du chevreuil. C'est même l'inverse qui se produit. Les plans de chasse en zone sinistrée ont augmenté de seulement 9,4 % en 4 ans, alors que dans les zones moins touchées l'accroissement a été de 14,60 %.

L'analyse par département montre une augmentation des attributions de plans de chasse de 15 % quelle que soit la zone pour les Vosges et la Moselle, de 37 % en zone sinistrée et 27 % en zone non sinistrée pour la Meurthe-et-Moselle. La Meuse a baissé son plan de chasse chevreuil de 2,6 % en zone sinistrée. Cette décision explique en grande partie la différence entre les attributions dans et hors zone sinistrée.

Les plans de chasse cerf dans les zones sinistrées résistent à la baisse

La tendance pour le cerf se traduit par une légère baisse des attributions de plans de chasse depuis 1999 (-3,28 %). Les mêmes courbes que pour le chevreuil ont été réalisées pour le cerf. On observe un effet tempête plus marqué.



Les zones sinistrées résistent mieux au mouvement de légère baisse constaté.

La Meurthe-et-Moselle et la Moselle ont augmenté leurs attributions de plans de chasse respectivement de 17 et 9 % sur les seules zones sinistrées en 4 ans. Cette hausse s'ajoute à celle décidée dans les années 1990 dans tous les départements. On assiste d'ailleurs aujourd'hui à un "essoufflement" des réalisations dont le taux atteint à peine 50 % des attributions dans les zones sinistrées de Moselle et de Meuse et 66 % pour les Vosges et la Meurthe-et-Moselle.

Les résultats ne font pas apparaître de grosses augmentations du nombre d'animaux vus depuis 1999 dans les zones couvertes par des indices nocturnes aux phares (Le Donon, Le Valtin, Région de Rambervillers). La préoccupation essentielle concerne l'extension des zones occupées par le cerf et la difficulté de le contenir là où la taille des massifs forestiers est suffisante pour supporter des "concentrations" d'animaux. Le sud des Vosges, l'ouest des Vosges sur la zone sinistrée, le sud de la Meuse et la zone collinéenne de la Moselle et du plateau lorrain, où le cerf étend sa présence, en sont de parfaits exemples. Cette épineuse question devra être abordée dans les orientations régionales de la gestion de la faune et de ses habitats en cours d'élaboration en Lorraine.

Pascal Ancel - CRPF

Point de vue d'un administrateur

"L'Etat doit être cohérent, on ne réussira pas la reconstitution de nos forêts sans baisser momentanément de façon drastique les densités de cervidés comme cela a été pratiqué en Allemagne après la tempête de 1990. A moins de recourir à des protections généralisées : dans ce cas on abandonne toute logique économique si on met en oeuvre un des itinéraires sylvicoles prévus par le système d'aides de l'Etat, en raison des densités de plantation prescrites. Cette année, notre objectif était de faire augmenter de 30 % les plans de chasse chevreuil en zone sinistrée. Nos représentants ont répercuté cette demande face aux chasseurs et on a abouti à 8,5 % d'augmentation. Les propriétaires doivent demander, pour eux-mêmes ou pour ceux qui chassent dans la zone où ils ont leurs bois, des plans de chasse capables de réduire les populations (en espérant que des arbitrages courageux seront rendus malgré la pression des chasseurs).

Etienne de Ravinel - CRPF



Parole à...

André Scheer, Secrétaire Général du Gipeb-Lor :



Photo : Marie-Françoise Grillot

"La situation des scieries lorraines dans l'après chablis : La tempête est toujours là !"

Depuis quelques mois, certaines scieries, principalement feuillues, connaissent de grosses difficultés allant jusqu'au dépôt de bilan. Qu'en est-il exactement ?

Des bouleversements forestiers qui ne profitent à personne, de façon durable

Des chablis très importants sont bien sûr l'occasion, pour les industries de transformation, d'opportunités d'achat qui paraissent plus qu'alléchantes aux yeux... de ceux qui connaissent peu les marchés des sciages. En fait, l'effondrement des cours des produits forestiers est souvent le prélude à des difficultés importantes pour les scieries elles-mêmes, quelques mois après celles rencontrées par les producteurs forestiers. Cette chute des cours s'accompagne souvent d'une baisse de qualité et du prix des produits finis, quand les marchés commencent à s'engorger. La tempête de 99 n'échappe pas à cette règle.

Les entreprises de sciage sont aujourd'hui au cœur de réelles difficultés dans le feuillu, difficultés que les entreprises du résineux se préparent à traverser après le printemps 2004.

Un secteur feuillu au cœur de la tourmente

Les marchés du hêtre sont aujourd'hui périlleux

- les marchés habituels de qualités courantes restent à des prix très bas, tels l'Espagne, le Maghreb,
- les marchés voisins sont peu actifs ou saturés : le marché allemand est peu dynamique et approvisionné par les pays de l'Est, celui de l'Italie par la Yougoslavie, et l'Asie importe encore peu ...

Il est vrai que les besoins vont peu à peu se réveiller sur ces différents marchés, vraisemblablement à des niveaux de prix qui resteront durablement en-deçà de ceux de 1995-99. Les offres de grumes de hêtre devraient donc trouver plus facilement preneur à partir de l'automne.

Les marchés de chêne restent corrects aujourd'hui

La demande reste bonne en parquet, elle est même soutenue pour les sciages dont la fabrication est complexe (grandes longueurs, largeurs...). Cette situation risque d'être moins favorable dans les prochains temps si le secteur du merrain se fragilise davantage.

Le niveau de l'activité économique et la parité Euro/dollar ne devraient pas dynamiser les marchés à plus long terme : là encore, il y aura sans doute peu à gagner à attendre ...



Photo : Thierry Bouchéid

Les scieries de feuillus au plus mal...

Par contre, le secteur du résineux a pu se consolider fortement depuis 3 ans

Avec des marchés qui sont restés demandeurs pour cause de bonne santé du secteur BTP, les cours des sciages sont restés proches de leur niveau de 1999 (excepté le coffrage, bien sûr). Il est vrai que ce bon niveau d'activité a permis aux entreprises (dont la situation était parfois tendue en 1999), de consolider de façon significative leur structure financière par de bons résultats et de préparer la mise en route de programmes d'investissement important. Ces investissements visent à la fois à développer leurs capacités de production et surtout à améliorer la qualité industrielle des sciages.



Photo : Thierry Bouchéid

Un bon niveau d'activités pour les scieries de résineux, mais ...

Mais, les entreprises ne doutent pas d'avoir à traverser une période difficile, à la mi ou en fin 2004. En effet, les stocks de bois sous eau (publics ou privés) auront été consommés et l'offre forestière fraîche - déjà tendue au regard des capacités installées avant 1999 - devra seule assurer l'approvisionnement des scieries modernisées. De plus, rien ne dit qu'à l'aval, le marché du BTP ait la santé de celui des dernières années !

Avec également, sur ces marchés, une concurrence accrue des industries du sciage allemandes handicapées par un marché intérieur très peu demandeur. Elles pourraient rester présentes sur le marché français après 2004, et face à un certain nombre d'utilisateurs qui peinent à trouver, dans les bois locaux, les qualités qu'ils recherchent. Un véritable appel à une bonne sylviculture, en quelque sorte !



Au coin du Bois

Mieux connaître sa forêt grâce au relascope : affaire ou à ne pas faire ?

Tel était le thème d'une réunion du programme "Rencontrons-nous" organisée par le Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de Moselle, en collaboration avec la Coopérative forestière Lorforêt et le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace. Après une brève présentation de la méthode, les participants sont passés à l'action...

Le beau temps était au rendez-vous, les propriétaires aussi. Ils étaient une vingtaine à vouloir s'adonner à la pratique d'une nouvelle technique qui associe simplicité et efficacité. L'utilisation du relascope à chaînette dans la description d'une forêt présente l'avantage d'obtenir rapidement des informations à l'hectare sur le volume, la composition en essences et la structure des peuplements. Cette structure correspond à la répartition des bois en 4 grandes catégories : les petits bois (Ø 20-25 cm), les bois moyens (Ø 30-45 cm inclus), les gros bois (Ø 50-65 cm inclus) et les très gros bois (Ø 70 cm et plus).



Relascope à chaînette muni d'un compteur

Comment ça marche ?

L'appareil se présente en 2 parties : un manche pour sa tenue, muni éventuellement d'un compteur, et une "tête" adaptée pour la mesure. A partir des arbres comptés vous avez accès à la surface terrière⁽¹⁾ du peuplement. Cette valeur s'exprime en m²/ha et se convertit très facilement en m³/ha ! Tous les arbres ne sont pas à prendre en compte. Seuls rentrent dans votre inventaire les arbres qui dépassent ou qui sont tangents aux encoches de la tête du relascope. Il ne s'agit pas non plus de distinguer toutes les classes de

diamètres mais de regrouper les tiges dans l'une des 4 grandes catégories de bois et de les reconnaître à l'œil.

Parlons un peu des encoches, symbolisées ci-dessous par les facteurs 1 et 2. Leur largeur est spécialement conçue pour obtenir une mesure facile et pratique. En fonction de votre forêt, vous

D'abord définir ses objectifs

Cette méthode vous permet soit d'estimer de façon ponctuelle la richesse d'un peuplement, soit de couvrir de façon systématique l'ensemble de votre forêt, on parlera alors d'inventaire systématique. Dans ce dernier cas, en fonction de la fréquence des relevés, il est possible d'édi-



Des propriétaires en plein exercice...

Photo : Stéphane Asaël

pourrez choisir la tête qui vous convient ! Exemple : vous avez compté, lors de votre tour d'horizon, 23 arbres. Si le facteur utilisé est le 2, votre surface terrière totale est égale à 46 m²/ha. En outre, cette donnée peut être ventilée selon les catégories de bois et les essences. Vous avez alors une information sur la structure et la composition de

des cartes aussi diverses que variées (carte des peuplements, des stations forestières, du capital,...). Ces éléments viennent compléter de façon intéressante le contenu des documents de gestion. Cependant, le choix de son inventaire dépend des résultats que l'on souhaite avoir sur sa forêt.

Tout ça d'accord, mais à quel prix ?

Un propriétaire qui désire utiliser ce type d'outil dans sa forêt dans le cadre de la rédaction d'un document de gestion peut bénéficier des aides de l'Etat. Le taux de subvention varie de 40 à 50 %. Il peut atteindre 80 % pour la refonte des plans simples de gestion dans les forêts sinistrées par la tempête de décembre 1999. Alors, tous à vos relascopes...

Valeur	NON	OUI	OUI
Facteur 1	0	0,5m ² /ha	1m ² /ha
Facteur 2	0	1m ² /ha	2m ² /ha

Photos : CRPF

Attention aux encoches !

vos peuplements. La prise en main du relascope par les propriétaires n'a pas posé de problème particulier. Personne n'a été blessé, la visibilité était bonne et les candidats très concentrés ! La prise de données terrain doit être réalisée avec soin pour obtenir des résultats de qualité. Une fois la phase d'apprentissage passée, la description peut aller très vite. On parle souvent d'un rythme d'inventaire de 25 à 35 points par personne et par jour pour un opérateur confirmé.

Une adresse...

Pour ceux d'entre vous intéressés par la méthode, n'hésitez pas à contacter le CRPF Lorraine-Alsace (41 avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin - Tél. : 03.87.31.18.42).

Nous disposons d'informations complémentaires...

Stéphane Asaël - CRPF
Cédric Belliot - Lorforêt Coopérative

(1) : somme de la section des troncs sur 1 hectare (s'exprime en m²/ha)



Autour de nous

Une scierie sachant sécher...

Frédéric Mathieu a repris la scierie familiale du Bouchon-sur-Saulx (55) en 1998. Cette PME de 5 salariés transforme, par an, 5000 m³ de chêne de qualité. La grande modernisation de ces dernières années s'est traduite par l'achat de séchoirs : les sciages sont présentés sous leur meilleur aspect et offrent de multiples attraits pour ébénistes et menuisiers.



Photo : Marie-Françoise Grillot

Frédéric Mathieu a préféré la qualité à la quantité

La scierie Mathieu, c'est une affaire de famille. Comment fonctionnez-vous ?

Mes parents ont créé la scierie en 1974. Après ma formation aux industries du bois à Luchon, j'ai repris le flambeau il y a 5 ans. J'y travaille avec mon épouse et 3 salariés. La scierie en elle-même est modeste : une écorceuse et une scie de tête. Nous scions chaque année 5000 m³ : du chêne pour 70 %, du hêtre pour 20 % et le reste en divers. Nous achetons en forêt privée et à l'ONF, en Meuse et en Haute-Marne.

Avez-vous commencé à scier les grumes du parc d'arrosage ?

Nous avons actuellement sous arrosage plus de 8000 m³ de chêne achetés après tempête. Nous allons bientôt commencer à les scier. Je n'ai pas d'inquié-

tude sur la qualité. D'après certains collègues, les bois se comportent bien, à tel point que quelques-uns envisagent même de poursuivre l'opération de stockage. Le chêne, contrairement au hêtre, supporte très bien l'arrosage et sa qualité n'est nullement dépréciée. Il semble même que ce procédé évite la piqûre de printemps.

Quel genre de débits sciez-vous ? Vers quelles destinations ?

Nous faisons majoritairement du plot - qualités A et B, dans un choix varié d'épaisseurs : 18 mm à 100 mm. 30 % de notre production partent à l'exportation vers la Belgique et 70 % sont transformés en France. Nos clients sont des négociants directs, des ébénistes et des menuisiers qui nous achètent de petites quantités (1 camion = 25 m³). Nous les connaissons, nous savons les qualités qu'ils recherchent. Le mois dernier, un camion est parti vers l'Espagne, mais c'est une exception ...

La grande nouveauté, ce sont les séchoirs. Qu'est-ce qui vous a motivé dans cet investissement ?

Le séchage industriel constitue un atout supplémentaire, c'est une preuve de savoir-faire tout autant qu'une image de marque. Il améliore la qualité des bois et les clients sont confortés dans leur choix. Pour moi et pour eux, c'est un plus : ils peuvent travailler immédiatement un excellent produit.

En 1989, nous avons racheté un terrain jouxtant la scierie pour installer deux séchoirs de 50 m³. L'un est traditionnel et l'autre utilise un processus de déshumidification. Ils occupent une superficie de 140 m². Le taux d'hygrométrie est surveillé. A l'intérieur, la température varie de 30 à 45°. Les sciages y restent un mois. Nous séchons plus de 1000 m³ par an. Pour parfaire encore la qualité, nous avons investi dans des hangars fermés (200 m²) qui eux ont pu être subventionnés. Après séchage, les sciages y sont entreposés

jusqu'à leur vente. Ces investissements sont rentabilisés sur 5 ans.

Combien de temps s'écoule-t-il entre l'arrivée d'une grume et son départ sous forme de sciage sur camion ?

Au minimum deux ans, et je dois dire que ce temps est surtout consacré au séchage : séchage avant sciage, pré-séchage naturel extérieur après sciage, puis séchoir, puis sous abri. Deux ans, c'est long, il faut avoir les reins solides.

Quel est le marché du sciage aujourd'hui ?

Le prix des sciages n'augmente pas : il n'existe pas de corrélation entre le marché du bois et le prix du sciage. En moyenne, le prix du bois représente 35 % du prix du produit vendu. Si la concurrence des pays de l'Est joue sur l'approvisionnement en grumes, elle n'intervient pas sur le commerce des plots : leurs sciages ne sont pas sur ce créneau de qualité.

Une crise importante semble toucher la 1ère transformation, comment la vivez-vous ?

J'estime avoir pris la bonne option en misant sur le qualitatif plutôt que sur le quantitatif : chêne de valeur, séchage optimum des bois, clients diversifiés et de petite taille ... Pour moi, l'avenir n'est plus au volume mais à la qualité. Il est primordial de répondre aux exigences des clients, c'est peut-être pour cela que la crise ne nous a pas affectés...

Vous a-t-on déjà demandé des bois certifiés ?

Pas encore, mais j'imagine que ça ne va pas tarder. Afin d'être prêt, je me suis renseigné sur PEFC. Je pense que l'avenir me poussera à aller en ce sens. Il est vrai aussi que si l'on me propose des bois certifiés, je les achèterai plus volontiers que les autres.

Interview réalisée par Marie-Françoise Grillot - CRFP



Des plots de qualité, séchés, prêts à l'emploi



De feuilles en aiguilles

National

Nomination du nouveau directeur général de l'ONF

Le 26 mars dernier, le Conseil des Ministres a nommé Pierre-Olivier DREGE Directeur Général de l'Office National des Forêts (ONF).

Gilles de Robien s'engage

Le ministre de l'Équipement, s'est engagé, lors de la séance du 14 janvier au Sénat, à augmenter la part du bois dans les constructions. Par une charte signée par 8 ministères, l'ADEME et l'ensemble des professions intéressées, chacun s'engage à faire passer la part du bois dans la construction de 10 à 12,5 % en 10 ans.

La réglementation des produits phytosanitaires

Certains herbicides et débroussaillants forestiers vont être retirés de la vente le 10 juin 2003 et de l'emploi le 31 décembre 2003. Il s'agit de Lermol 3, Arcan SP, Arcan 10G, Arcan 15G, débroussaillant DP, Novertix débroussaillant, Débroussaillant 2D, Noverzone ZX, Krenite Forêt et Gori 920. Le Velpar L bénéficie d'une dérogation jusqu'à fin 2007.

Mauvais résultats pour l'industrie du meuble

L'Ipea (Institut de Promotion et d'Études de l'Ameublement) publie les premiers résultats pour 2003. L'activité française de meubles entame l'année avec un repli de 4,2 % pour le mois de janvier. Le secteur a subi de plein fouet un contexte cumulant crise en Irak, restrictions budgétaires et perspectives économiques pour le moins mauvaises. Cela se traduit par - 2,4 % pour le meublant, - 5,2 % pour le siège et un inquiétant - 7,1 % pour la literie (Source : *Univers hebdo*).

Colloque Pro Sylva

Les associations Pro Sylva d'Allemagne, de Belgique, de Suisse et de France organisent un colloque sur le thème "*les gros résineux : une chance pour la Filière Bois*", le mercredi 17 septembre 2003 à Sasbachwalden en Forêt Noire.

L'objectif de cette manifestation est l'étude des conditions économiques et écologiques de la production de gros sapins et épicéas, leur transformation industrielle et leur utilisation, notamment dans le bâtiment.

Pour tous renseignements :

Julien Tomasini (ENGREF)

Fax 03.83.39.68.49. ou

e-mail : tomasini@engref.fr

Brice de Turckheim

Fax 03.88.08.57.25. ou

e-mail : brice.deturckheim@worldonline.fr

"Vos bois : mode d'emploi", 2ème édition

"Best-seller" de l'I.D.F. rédigé par Michel Hubert, ce livre répond à toutes les questions que se posent les propriétaires de parcelles boisées. Cette nouvelle édition, remise à jour, apporte des réponses en un langage simple, agrémenté de multiples dessins et photographies (176 pages - prix : 25 Euros + 6 Euros de port).

A commander à l'I.D.F. :

23 avenue Bosquet - 75007 Paris
(tél. 01.40.62.22.80)

Lorraine-Alsace

Parution de "notre" Forêts de France

La revue nationale de la forêt privée de mai 2003 est consacrée à la région "Lorraine-Alsace". Un numéro à ne pas manquer disponible au CRPF - 41, avenue Général de Gaulle - 57050 Ban Saint Martin (tél. 03.87.31.18.42)

Le CRPF "on line"

Tout, vous saurez tout sur le CRPF de Lorraine-Alsace : ses missions, son équipe, ses administrateurs, mais aussi le programme des journées "rencontrons-nous", le Floréal en ligne, les coordonnées des organismes professionnels et l'actualité forestière de votre région (aides d'après tempête des conseils généraux, le DEFI forêt...). **Surfez sans modération sur le net au www.crfp.fr**

Moselle

Ouverture d'une scierie-musée au Moulin d'Eschviller

Un nouveau musée-scierie a vu le jour à Pâques et fera découvrir l'histoire des scieries du pays de Bitche.

Meuse

Changements de directeurs ...

A la DDAF 55, M. Alain Bauché remplace Mme Anne Bossy.

A la Chambre d'Agriculture, M. Régis Reney succède à M. Gilles Maréchal

La filière bois perd plus de 200 emplois ...

Le Groupe Jefka, spécialisé dans la fabrication de meubles et de sièges, a confirmé, début avril, le plan de restructuration de son pôle Est. Le plan social prévoit la suppression de 115 postes à Gondrecourt-le-Château (55), 20 à Ligny-en-Barrois (55) et 22 à Saint-Rémy-en-Bouzemont (51). Ces sites emploient 530 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros. D'autre part, à Longeville-en-Barrois (55), le nouveau plan social de l'entreprise Ober, spécialisée dans le tranchage, le placage et la fabrication de panneaux décoratifs, annonce la suppression de 77 emplois (qui s'ajoutent aux 47 de l'été dernier)...

Vosges

Une date à retenir ...

La seconde édition du salon "Habitat & Bois d'Épinal" qui réunit les principaux acteurs de la construction et de la rénovation, aura lieu du 18 au 21 septembre au Parc des Expositions d'Épinal.

Renseignements : 03.87.88.68.51



édité par le
Centre Régional de la Propriété
Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
☎03.87.31.18.42 - ☎03.87.30.66.36

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée
www.forêtprivéefrançaise.com

Directeurs de la Publication
Guy Godard
Philippe Bernard-Michel

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Thierry Bouchheid
Marie-Françoise Grillot

Mise en Page
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP

